ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

assistants maternels

Question écrite n° 4023

Texte de la question

Mme Marcelle Ramonet appelle l'attention de M. le ministre délégué à la famille sur les inquiétudes des organisations représentatives des assistantes maternelles agréées quant à l'évolution de leur statut. Elle lui rappelle que depuis plusieurs mois maintenant des propositions ont été formulées par la profession dont le malaise est grand face à l'absence des perspectives, à l'obsolescence du statut et à la précarité de plus en plus forte. En conséquence, elle lui demande de lui faire connaître les intentions du ministère en la matière.

Texte de la réponse

Les assistantes maternelles accueillent chaque jour 650 000 enfants. Elles offrent aux familles un mode de garde très apprécié à la ville comme à la campagne. Cette profession souffre d'un manque de reconnaissance et bénéficie d'un statut qui ne semble plus adapté à la réalité de ses tâches et des évolutions de la société. Dans ce contexte, sur la base de soixante-deux propositions émanant de trois groupes de travail, le ministre délégué à la famille, conscient des difficultés de cette profession qui n'ont que trop duré, a entrepris de réformer son statut. Les travaux des services et les concertations avec les différentes parties prenantes de cette réforme sont désormais très avancés. Le ministre délégué à la famille présentera, au cours de la conférence de la famille qui se tiendra au printemps 2003, un ensemble de mesures visant à réformer ledit statut.

Données clés

Auteur : Mme Marcelle Ramonet
Circonscription : Finistère (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 4023
Rubrique : Professions sociales
Ministère interrogé : famille
Ministère attributaire : famille

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 octobre 2002, page 3419
Réponse publiée le : 6 janvier 2003, page 64